

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023
MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

22 JUN 2023



Moto-Club : LA VOULTE

N° d'épreuve FFM : 801

E-mail : mclavoulte@gmail.com

Date : 29/10/2023

Téléphone : 0756137767

Lieu :

Organisateur technique : PASCAL TERRAS, Président du MotoClub de la Voulte

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JEAN PAUL REY	Licence : 109983
Président du Jury ou Arbitre*	SANDRINE MICOLLET	Licence : 046553
Membre du Jury	LILIANE DOULCIER	Licence : 248168
Membre du Jury	JEAN PASCAL CAILLAT	Licence : 031733
Commissaire technique responsable	CHRISTIAN LANIEL	Licence : 103745
Responsable du chronométrage	BENEDICTE PERRET	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	ÂGE MIN	ÂGE MAX	CYLINDRE	TARIF ET DESCRIPTION
ESPOIRS 50 CC	6	8	CLASSE 1 : 50 CC	20€ - MASTER JEUNES LMAURA
ESPOIRS 65 CC	7	11	CLASSE 1 : 65 CC	35€ - MASTER JEUNES LMAURA
ESPOIRS 85 CC	9	15	CLASSE 1 : 66 à 85 CC	35€ - MASTER JEUNES LMAURA
OPEN 125/MX1/MX2	13		CLASSE 2 - 3 - 4	45€ HORS CHAMPIONNAT
MOTOS ANCIENNES	18		125 CC à 500 CC 1968 à 1983	45€ CHAMPIONNAT LMAURA

MC LA VOULTE
chez Mr Pascal TERRAS
245 Allée de la Minlerie - 07210 BADX
mclavoulte@gmail.com

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **JEAN BAPTISTE BOURGEOIS**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **VALENCE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **TERRAIN MOTOCROSS LA VOULTE**

Adresse **LES GONNETTES RD86 07800 LAVOULTE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1600 M**

Largeur minimum de la piste **6 M**

Largeur de la grille **40 M**

Longueur de la ligne droite de départ **80 M**

Nombre d'OCP* **15**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU PHOTO CLUB

DATE: **20/06/2023**

VISA DE L'ÉLITE

DATE: **07 AOUT 2023**

VISA DU C.A.F.F.M.

DATE:
NUMÉRO:

MC LA VOULTE

chez Mr Pascal TERRAS

245 Allée de la Minlerie - 07210 BAIJ
mclavoulte@gmail.com

BUE MOTOCYCLISTE

LOUVERGNE-RHÔNE-ALPES
A. 18 Chemin de l'île Neuve
26600 LA ROCHE-DE-SLON
Tél. 04 79 55 22 50

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*
*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : LA VOULTE

Date : 29/10/2023

Lieu : LES GONNETTES RD86 07800 LA VOULTE



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
SAMEDI				
16H00	19H30	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	
16H00	19H30	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	
DIMANCHE				
7H00	7H55	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	
7H00	7H55	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	
8H00	8H05	Tour de reconnaissance	OPEN	1T
8H05	8H20	Essais Libres	OPEN	15 min
8H25	8H40	Essais Libres	MOTOS ANCIENNES	15 min
8H45	8H50	Test de départs	MASTER 85	3 min
8H50	9H05	Essais Libres	MASTER 85	12 min
9h10	9H15	Test de départs	MASTER 65	3 min
9H15	9H30	Essais Libres	MASTER 65	12 min
9H35	9H40	Test de départs	MASTER 50	3 min
9H40	9H50	Essais Libres	MASTER 50	10 min
9H50	10H10	Pause		20 min
10H10	10H25	Essais Chronométrés	MOTOS ANCIENNES	15 min
10H30	10H45	Essais Chronométrés	OPEN	15 min
10H50	11H05	Essais Chronométrés	MASTER 85	15 min
11H10	11H25	Essais Chronométrés	MASTER 65	15 min
11H30	11H40	Essais Chronométrés	MASTER 50	10 min
11H45	12H05	Manche I	MOTOS ANCIENNES	15 min + 1T
12H05	13H30	Repas		

MC LA VOULTE

chez Mr Pascal TERRAS

245 Allée de la Minerie - 07210 BAIX

melavoulte@gmail.com



RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : **LA VOULTE**

Date : **29/10/2023**

Lieu : **LES GONNETTES 07800 LA VOULTE**

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
13H30	13H35	Tour de reconnaissance <input type="checkbox"/>	OPEN	1T
13H35	13H55	Manche 1 <input type="checkbox"/>	OPEN	15 min + 1T
14H00	14H20	Manche 1 <input type="checkbox"/>	MASTER 85	15 min + 1T
14H25	14H45	Manche 1 <input type="checkbox"/>	MASTER 65	15 min + 1T
14H50	15H05	Manche 1 <input type="checkbox"/>	MASTER 50	8 min + 1T
15H10	15H30	Manche 2 <input type="checkbox"/>	MOTOS ANCIENNES	15 min + 1T
15H30	15H45	Pause <input type="checkbox"/>		
15H50	15H55	Tour de reconnaissance <input type="checkbox"/>	OPEN	1T
15H55	16H15	Manche 2 <input type="checkbox"/>	OPEN	15 min + 1T
16H20	16H40	Manche 2 <input type="checkbox"/>	MASTER 85	15 min + 1T
16h45	17H05	Manche 2 <input type="checkbox"/>	MASTER 65	15 min + 1T
17H10	17H25	Manche 2 <input type="checkbox"/>	MASTER 50	8 min + 1T
18H00		Remise des Prix <input type="checkbox"/>		

MC LA VOULTE

chez Mr Pascal TERRAS

245 Allée de la Minlerie - 07210 BAIX

mclavoulte@gmail.com